## ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

<u>Réf. COMMUNE</u>: PEN 24/005 Réf. DPA: 10015810/FGE.ero ENQUETE PUBLIQUE

GEMENG HABSCHT
- 6 AOUT 2024
ENTRÉE

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée concernant la demande de permis d'environnement introduite par la S.A. IKEA BELGIUM, dont les bureaux se trouvent Weiveldlaan, 19, à 1930 ZAVENTEM, pour le maintien en exploitation du magasin IKEA situé à STERPENICH, rue de Grass, 100, sur les parcelles cadastrées ARLON / 3ème DIVISION / AUTELBAS / Section G numéros 2379 M et 2379/02.

Le projet de classe 1 comporte une étude d'incidences sur l'environnement.

Date	Date d'ouverture de	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Conseillère en Aménagement
d'affichage	l'enquête		du Territoire et Urbanisme
25 juillet 2024	30 juillet 2024 (suspension des enquêtes publiques du 30 juillet au 15 août 2024 inclus)	Hôtel de Ville Service URBANISME – Etage A3 Lundi 16 septembre 2024 à 15h00	Mme C. FRANCESCANGELI

Le dossier peut être consulté et des explications sur le projet peuvent être données à l'Hôtel de Ville - Service Urbanisme - Etage A3 (tél : 063/245 607), Rue Paul Reuter, 8, à ARLON, sans rendez-vous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi, et sur rendez-vous les après-midis du lundi au vendredi et le mercredi jusque 20h00 (uniquement sur rendez-vous préalablement fixé 24h à l'avance).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale d'Arlon, Rue Paul Reuter, 8, 6700 ARLON ou par courriel à administration@arlon.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de Madame Laurence COUVREUR au 0490/66.95.07 ou à l'adresse mail suivante : <u>laurence.couvreur@ingka.ikea.com</u>.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Arlon, le 23 juillet 2024.

Le Directeur général,

C. LECLERCO

Rolling College,

L'Edhevine,

C. LECOMTE

N.B.: Le présent avis est transmis aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 50 m à partir de limites de terrain faisant l'objet de la demande. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires. De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci!